

Séance plénière du 15 décembre 2014

<p><b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN RÉGION CENTRE :</b></p> <p><b>POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES</b></p>
---

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Yves LAUVERGEAT, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur sa communication relative à l'Enseignement Supérieur en région Centre. Le document se présente comme un état des lieux global de la situation en décembre 2014, tant en ce qui concerne la Région, que les établissements et l'Etat (au travers du Contrat de Plan Etat Région - CPER). Nombre d'informations y figurent, mais leurs échéances et leurs enjeux sont très différents. A ce titre, si ce bilan d'étape est légitime pour certains aspects, la communication semble prématurée pour d'autres, voire inopportune pour quelques-uns d'entre eux.

**Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante (SRESVE)**

Présenté en décembre 2013, ce schéma s'articulait autour de 4 axes principaux :

- démocratiser et développer l'accès aux formations supérieures,
- conforter la qualité de la vie étudiante,
- promouvoir les atouts de l'enseignement supérieur,
- mobiliser l'enseignement supérieur pour le développement économique.

Le CESER s'était exprimé dans un avis sur le document et la démarche, et apprécie qu'un point soit fait sur la situation un an après.

Sur la question de l'attractivité du territoire, l'ambition légitime affichée par la Région Centre est de 70 000 étudiants à l'horizon 2020, ce qui représente en moyenne environ 2 000 étudiants supplémentaires par an. Si la région a vu ses effectifs augmenter de 4,5 % (soit 2 500 étudiants supplémentaires entre l'année 2010-2011 et l'année 2013-2014), il paraît prématuré d'en tirer des conclusions sur l'efficacité d'un schéma qui n'a qu'un an d'existence. D'autant que nous sommes encore bien loin du rythme à trouver pour satisfaire aux objectifs fixés.

Par ailleurs, cette ambition ne peut être dissociée d'un corollaire inhérent aux capacités d'accueil des infrastructures régionales. Le CESER avait précédemment remarqué que le schéma aurait pu être l'opportunité de décliner un programme d'investissement allant dans le sens de cet objectif. A ce jour, la région Centre n'est pas en mesure d'accueillir près de 15 000 étudiants supplémentaires sans constructions nouvelles. Or, le CPER 2015-2020 ne prévoit aucune construction de m<sup>2</sup> supplémentaire (excepté pour l'Institut National des Sciences Appliquées).

Le CESER s'interroge donc sur la stratégie régionale dans ce domaine ; d'autres crédits seront-ils débloqués ?

Dans le prolongement de cette logique, la Région s'est engagée dans une campagne de communication et d'affichage pour promouvoir l'enseignement supérieur en Région Centre.

Le CESER s'interroge sur la plus-value de l'action : est-on en capacité d'en mesurer l'impact réel ? De plus, le CESER souhaiterait connaître l'origine de l'augmentation constatée des étudiants. Est-ce lié à une évolution démographique, auquel cas cela tendrait à montrer que la région parvient à réduire les départs d'étudiants, ou est-ce lié à une migration d'étudiants vers la région Centre ?

Le CESER salue la création de l'INSA qui œuvre dans le sens d'une élévation de l'excellence régionale et de l'attractivité du territoire. Il contribue d'ailleurs déjà à l'augmentation des effectifs du supérieur. L'ouverture par Polytech Orléans d'une formation d'ingénieurs à Chartres vient de recevoir un avis positif de la Commission nationale des titres d'ingénieur ; toutefois la faiblesse des effectifs prévus questionne.

Sur la caution locative, le CESER apprécie une initiative qui ne peut que soutenir les étudiants dans leurs démarches mais il rappelle que le dispositif est national, de droit commun, et concerne toutes les Régions. De même, il se félicite de la participation de la Région aux frais de transport des étudiants, mais ne comprend pas la corrélation qui est effectuée avec un abonnement de travail quant à la fixation du prix.

Enfin, la plus-value relative à la mise en œuvre du PRES CVLU (Pôle Régional d'Enseignement Supérieur Centre Val de Loire Universités) est indiscutable et valorise le travail engagé depuis quelques années pour rapprocher les structures et articuler l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional. Pour aller plus loin, la mise en œuvre du SRESVE a instauré des comités territoriaux dont le rôle est de porter réflexion sur l'aménagement local du territoire en termes d'enseignement supérieur. Le CESER souhaiterait disposer d'informations sur leur fonctionnement et leurs conclusions respectives.

### **Le Contrat de Plan État Région (CPER)**

Le CPER 2007-2013 a permis la réalisation d'un certain nombre de constructions et/ou rénovations qui étaient indispensables. Les structures de pilotage de SRESVE étant en ordre de marche pour les futurs projets, le terrain est propice à la valorisation de l'enseignement supérieur régional.

Mais le CPER 2015-2020 peut laisser perplexe.

La Région annonce vouloir augmenter son effort en participant à parité avec l'Etat aux financements, mais il n'en reste pas moins que le budget arrêté par l'Etat est bien plus faible que lors du précédent CPER et passe, pour l'ensemble Enseignement supérieur-recherche-innovation, de 82,90 millions d'euros à 35,81 millions d'euros. Pour le volet immobilier, la participation de l'Etat passe de 56 M€ à 24,4 M€ (29,9 si l'enveloppe à répartir y est totalement affectée). Lors du CPER 2007-2013 la participation régionale était d'environ 2/3 de celle de l'Etat mais atteignait 35 M€ ! Si cette baisse est compatible avec l'objectif annoncé de ne construire aucun m<sup>2</sup> supplémentaire, elle laisse davantage interrogatif face aux objectifs régionaux en matière d'effectif étudiant.

### **La Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE)**

Le CESER rappelle qu'il s'est toujours inscrit dans la volonté d'une consolidation des relations entre les établissements de la région, via une COMUE sur ce périmètre.

Il semble prématuré de communiquer sur ce sujet en l'état. Les statuts de la COMUE sont encore en débat au sein des différentes universités et rien n'est encore fermement arrêté. La COMUE ne pourra prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A ce titre, il convient de préciser sa dénomination n'est pas arrêtée (contrairement à ce qui est présenté dans le document et dans le Budget primitif 2015).

De plus, il convient de bien dissocier projet I-Site (Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie) et COMUE, puisque le projet I-Site n'est qu'un élément de la construction et ne sera instruit qu'une fois la COMUE établie. Le projet I-Site nécessitera un délai d'instruction de l'ordre d'une année dans un contexte d'élections régionales et de réforme des compétences.

L'argumentation qui consiste à mettre en avant une question de taille critique quant à l'excellence et la lisibilité internationale reste fragile. Sans citer les universités d'Oxford ou d'Harvard dont les effectifs sont moindres que le PRES CVLU, il peut même s'avérer dangereux d'envisager une telle construction sur cette seule approche.

La visibilité doit avant toute chose passer par le nombre de chercheurs, la qualité de la recherche et des enseignements, les publications, les coopérations entre établissements, les unités associées aux grands centres de recherche (dont notamment le CNRS qui bénéficie de dotations importantes), la production doctorale, l'insertion des étudiants dans le monde du travail...

De plus, un territoire aussi vaste implique une réflexion sur l'harmonisation des schémas régionaux (transport, santé, logements....) favorisant pour les étudiants un accès équitable sur l'ensemble du territoire de la COMUE.

La réforme territoriale voit fusionner les Régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine. Or, sur ce territoire existe déjà la COMUE Aquitaine. Quelle perspective dans ce contexte pour la coopération en cours de construction ? Quelle pérennité sur des financements de la part de la future région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ?

Dans tous les cas, il est fondamental de veiller à faire perdurer une structure d'analyse et de concertation locale (sur le périmètre du PRES CVLU) qui s'occuperait notamment de la Recherche et de l'ORES (Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur).

**Pour conclure**

Si l'enjeu est crucial, la Région s'engage malgré tout sur des questions qui pourraient lui échapper complètement en cas de suppression de la clause de compétence générale, ce qui amènerait l'Etat à jouer un rôle prépondérant.

La question de l'enseignement supérieur est déterminante pour les territoires et leur développement ; elle concerne aussi bien les jeunes que leurs parents ou le milieu socio-économique.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 13

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN